

Attestation des rémunérations

Prévues à l'article L228-115 4° du Code de Commerce

Je soussigné Sébastien CLERC, Directeur Général de Voltalia, certifie que le montant des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées s'est élevé, pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, à la somme de 1 567 088 euros (un million cinq cent soixante-sept mille quatre-vingt-huit euros).

Fait à Paris, le 14 mars 2021.

Sébastien CLERC

Voltalia SA

84 Boulevard de Sébastopol, 75003 Paris, France · T. +33 (0)1 81 70 37 00
info.voltalia@voltalia.com · www.voltalia.com

TVA Intracommunautaire FR82485182448 · S.A. au Capital de € 543.463.718,40 · RCS Paris n° 485 182 448 -
SIRET n° 485 182 448 00095